

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION FOYER LA LICORNE EN SALLE D'ARMES 2025 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Christophe VAUTRIN, directeur du Foyer La Licorne, à utiliser la salle de sport tous les samedis du 13 septembre 2025 au 31 mai 2026, en vue d'accueillir un atelier théâtre,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « sport », située Place de Gaulle

Le Maire décide de signer avec le Foyer La Licorne, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « sport »,

La présente location est convenue à titre gratuit,

Fait à Pont-Audemer, le 23 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP